

N° 86 • octobre 2000

*Au premier semestre 2000, le nombre de bénéficiaires du RMI a diminué, pour la première fois depuis la création de l'allocation, de 1,4 % en métropole. Cette baisse fait suite à quatre années d'évolution marquées par un ralentissement progressif : +2,5 % en 1999, après +3,8 % en 1998, +5,8% en 1997 et +7,5% en 1996. Cette évolution plus favorable reflète l'amélioration de la conjoncture économique et, plus particulièrement, la baisse du chômage non indemnisé.*

*Les effets de la croissance sur l'évolution du RMI ont néanmoins été, dans un premier temps, contrebalancés par les réformes réglementaires décidées en début d'année 1999 (développement de l'intéressement, redéfinition des ressources prises en compte et revalorisation du RMI), qui ont permis à davantage de ménages d'accéder à la prestation. Les résultats de l'amélioration du marché de l'emploi ont toutefois été perceptibles dès 1998, pour les jeunes et les allocataires récents.*

*Ces évolutions ont conduit à un recentrage du RMI sur les familles avec enfants, sur les publics les plus éloignés du marché de l'emploi, mais aussi sur les personnes qui ont retrouvé un emploi et qui bénéficient des mesures d'intéressement.*

**Gérard CORNILLEAU, Dominique  
DEMAILLY, Christel GILLES**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES

**Jean-Pierre PAPIN**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DGAS

## Les évolutions récentes du RMI : un effet perceptible de la conjoncture économique

**E**n juin 2000, le RMI était attribué à un peu plus d'un million d'allocataires en France métropolitaine et à 130 000 environ dans les départements d'Outre-Mer. Au cours des six premiers mois de l'année 2000 et pour la première fois depuis la création du RMI, le nombre d'allocataires a diminué de 1,4 % en métropole (graphique 1). En revanche, la croissance du RMI dans les départements d'Outre-mer, déjà importante en 1999 (7 %), s'est poursuivie à un rythme élevé : 3,1 % sur le semestre, limitant la baisse globale du RMI à 0,9 % sur les six premiers mois de l'année.

### Les évolutions récentes du RMI

La baisse du nombre d'allocataires en métropole constitue un infléchissement notable par rapport à la croissance, même ralentie, du RMI lors de ces quatre dernières années : +2,5 % en 1999, après +3,8 % en 1998, +5,8 % en 1997 et +7,5 % en 1996.



■ **L'évolution du RMI reflète l'amélioration de la conjoncture économique.**

Cette évolution plus favorable reflète l'amélioration de la conjoncture économique et plus particulièrement, la baisse du chômage non indemnisé qui a débuté au second trimestre 1999. L'évolution du RMI est en effet largement conditionnée par le nombre de chômeurs non bénéficiaires des régimes d'assurance chô-

mage et solidarité, pour qui cette prestation offre une couverture financière minimum. Selon une modélisation simple des relations entre RMI et marché de l'emploi (voir infra encadré 2), on peut estimer qu'une baisse de 100 000 du nombre de chômeurs<sup>1</sup> conduit, à taux de couverture constant des régimes d'indemnisation du chômage, à une diminution d'environ 20 000 du nombre d'allocataires.

■ **Les moins de trente ans et les allocataires récents sont les premiers bénéficiaires de la conjoncture.**

Les jeunes de moins de trente ans profitent davantage du contexte favorable de l'activité économique. Le nombre d'allocataires du RMI âgés de moins de trente ans a ainsi diminué de 4 % en 1999 (tableau 1), rejoignant son niveau de 1996. Les moins de trente ans restent néanmoins encore nombreux au RMI, 26 % de l'effectif au premier janvier 2000, contre 28 % en 1998, ce qui est en partie lié à la moins bonne couverture de cette population par le système d'indemnisation du chômage et ce, malgré le fait que les moins de 25 ans, sauf en charge d'enfants, n'ont pas accès au dispositif.

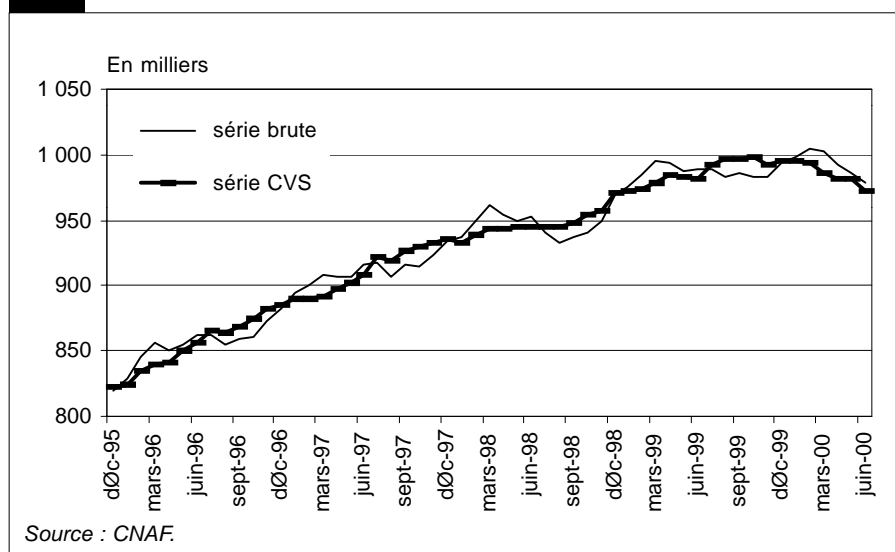
Le nombre d'allocataires présents depuis moins d'un an a également chuté de 9 % de 1998 à 1999 sous l'effet conjugué de la baisse de 4 % des entrées et de la sortie accrue des allocataires qui présentent une plus faible ancienneté au RMI<sup>2</sup>. Pour les allocataires de moins de trente ans présents depuis moins d'un an les effets d'âge et d'ancienneté se cumulent et la baisse est particulièrement forte : 12 % en un an.

Les hommes semblent également davantage bénéficier des opportunités offertes par la conjoncture. Le nombre d'hommes seuls avec ou sans enfant percevant le RMI est ainsi en diminution de 1,5 %, alors que le nombre de femmes continue de progresser, de 0,8 % pour les femmes isolées et de 3,5 % pour celles qui élèvent au moins un enfant.

1. Demandeurs d'emploi de catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

2. C. AFSA, « L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI », Recherche, prévision et statistiques, document CNAF, mars 1999 ou collection études et statistiques, n° 1, avril 1999, DREES.

**G.01** nombre d'allocataires RMI en métropole



**T.01** répartition des bénéficiaires du RMI selon l'âge et le type de famille au 31 décembre 1999

	Métropole	Évolution 1999/1998 en %	DOM	Évolution 1999/1998 en %
<b>Âge de l'allocataire</b>				
moins de 25 ans	28 719	-1,9	5 760	11,6
25 à 29 ans	231 016	-4,5	25 881	-0,7
30 à 34 ans	175 022	2,1	24 365	6,4
35 à 39 ans	138 867	7,1	19 616	14,2
40 à 44 ans	123 239	5,7	15 273	11,9
45 à 49 ans	115 337	4,6	12 817	10,6
50 à 54 ans	93 898	10,1	10 024	8,0
55 à 59 ans	53 774	7,7	8 267	2,1
60 à 64 ans	22 747	2,4	4 292	6,7
65 ans et plus	10 456	-17,2	881	0,5
<b>Type de famille</b>				
couple sans enfant	44 225	9,2	4 145	13,7
couple avec un enfant	49 672	9,7	6 657	9,3
couple avec deux enfants	47 010	9,8	7 792	11,8
couples avec trois enfants ou plus	61 257	17,3	8 721	19,8
isolés	576 985	-0,2	64 350	2,9
familles monoparentales	213 926	1,9	35 511	9,9
<b>Ensemble</b>	<b>993 075</b>	<b>2,5</b>	<b>127 176</b>	<b>7,0</b>

Source : CNAF, hors MSA.

■ **Le RMI semble se recentrer autour des publics au potentiel professionnel moins élevé.**

Deux sous populations d'allocataires semblent donc connaître des évolutions différenciées. Il s'agit d'un côté, des allocataires entrés au RMI depuis moins d'un an, jeunes de moins de trente ans pour une large part (43 %). Leur nombre baisse parallèlement à celui des demandeurs d'emploi (graphique 2). De l'autre, le nombre des bénéficiaires présents depuis plus longtemps au RMI, plus éloignés du marché du travail, continue à croître.

Les années passées ont été marquées par l'évolution rapide du nombre d'allocataires du RMI sous l'effet combiné des difficultés du marché du travail et du durcissement des conditions d'accès aux régimes de l'indemnisation du chômage. Ces conditions avaient conduit un public relativement éloigné de l'emploi à demander la prestation. Comme l'ont montré un ensemble de recherches, celle-ci a alors pu jouer le rôle d'une « troisième composante du système d'indemnisation du chômage »<sup>3</sup>. Le RMI semble au contraire entrer, à partir de 1999, dans une nouvelle phase marquée par une baisse du nombre d'allocataires et un recentrage autour des personnes au potentiel professionnel moins élevé.

■ **Le nombre d'allocataires accru par la meilleure couverture des bas revenus par le RMI ...**

Les effets positifs de la conjoncture sur l'évolution du RMI ont été rendus moins visibles par les réformes réglementaires (encadré 1) intervenues en fin 1998 et début 1999, dans la mesure où elles ont mécaniquement contribué à accroître le nombre d'allocataires.

La réduction des ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation élargit l'accès à cette prestation, cette allocation étant différentielle. Ainsi, l'exclusion de la base ressources du RMI, de l'allocation pour jeune enfant (APJE) et des majorations pour âge des allocations familiales a contribué à accroître le nombre d'allocataires chez les personnes en charge d'enfants à naître ou d'enfant de plus de 11 ans<sup>4</sup>. L'effet de cette mesure a été immédiat parmi les ménages avec plus de deux enfants : le nombre de couples avec deux enfants ou plus allocataires du RMI a augmenté de 14 % en métropole, celui des femmes également en

charge d'au moins deux enfants a progressé de 8 %.

La plus forte revalorisation de l'allocation intervenue en janvier 1999 (+3 %) a également joué en ce sens dans la mesure où, s'agissant d'une allocation différentielle, le niveau du RMI constitue aussi le seuil d'accès au dispositif. Globalement, l'évolution du RMI s'est donc traduite en 1999 par une meilleure couverture des bas revenus par le RMI, dont les familles avec des enfants à charge ont été les premières bénéficiaires.

*A contrario*, le nombre de bénéficiaires âgés de plus de 65 ans a diminué de 16 % en raison notamment de la suppression, en 1998, de la condition de nationalité pour l'obtention du minimum vieillesse qui est alors venu remplacer le RMI pour les étrangers qui en ont bénéficié.

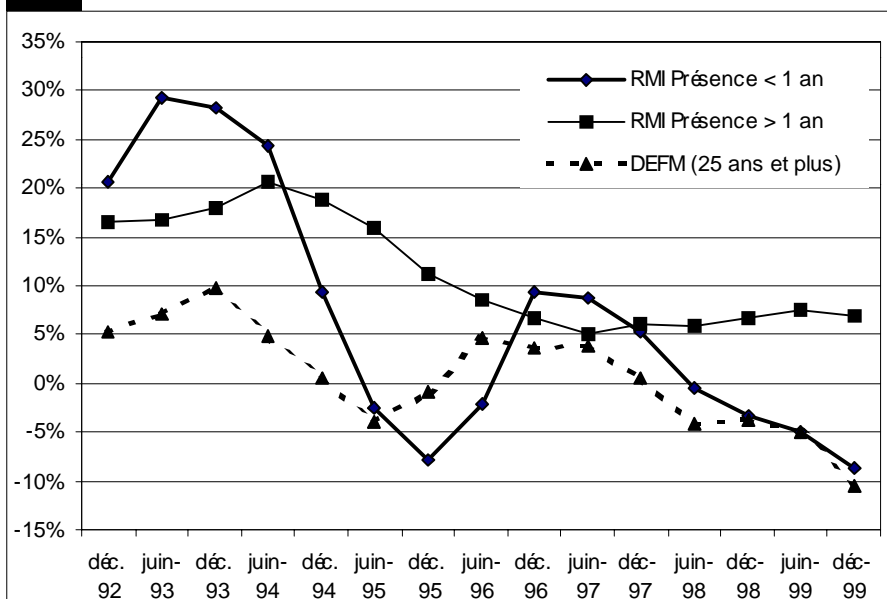
... **et par l'amélioration du mécanisme d'intéressement au RMI.**

Le développement de l'intéressement, a également, en facilitant le cumul du RMI avec un revenu d'ac-

3. F. AUDIER, Ai-Thu DAND, J.-L. OUTIN, « *Le RMI comme mode particulier d'indemnisation du chômage* », METIS, CNRS /université Paris I.

4. L'allocation moyenne s'élevait à 2 104 F en 1999 contre 2 011 F en 1998 (soit +4,6 %) et le revenu moyen pris en compte pour le calcul de la prestation est de 933 F contre 998 F en 1998.

**G.02** évolution annuelle du nombre d'allocataires du RMI et des demandes d'emploi



Champ : France métropolitaine.  
Source : CNAF, UNEDIC.

tivité lors des reprises d'emploi, mécaniquement retardé les sorties du dispositif. Ce développement, qui reflète pour partie l'amélioration des conditions d'accès au dispositif a conduit à une hausse de la part des allocataires qui en bénéficient : le nombre d'allocataires en intéressement a ainsi progressé de 17 % par rapport à 1998<sup>5</sup>.

Les deux mesures, exclusion de certaines ressources de la base de calcul du RMI et augmentation du barème, ont aussi contribué à la progression du taux d'intéressement. En effet, passé les trois premiers mois d'activité, le cumul du RMI et des revenus du travail, est mécaniquement limité aux rémunérations ne dépassant pas deux fois le montant

du RMI précédemment versé. Toute augmentation directe ou indirecte de l'allocation contribue donc à élargir les possibilités de cumuls.

5. Selon les données publiées par la CNAF, la part d'allocataires en intéressement s'élèverait à 14 % en décembre 1999.

E•1

La prise en compte des revenus d'activité dans le calcul du RMI

Afin d'encourager l'insertion ou la réinsertion professionnelle des allocataires, les dispositifs du RMI, de l'ASS et de l'AI ont prévu des mesures d'« intéressement » qui permettent aux allocataires ayant trouvé une activité professionnelle (salariée ou non) ou un stage rémunéré après l'ouverture du droit à l'allocation, de cumuler l'allocation avec les revenus issus de cette activité. Ces modalités de cumul ont été modifiées par le décret du 27 novembre 1998 en application de la loi de juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

À partir du 1<sup>er</sup> décembre 1998, le mécanisme mis en place est conçu de manière à ce que les allocataires du RMI qui prennent une activité professionnelle puissent cumuler leur allocation avec les revenus tirés de cette activité professionnelle. Du fait des modalités de gestion du RMI (déclarations trimestrielles de revenus, avec une prise en compte décalée d'un trimestre sur l'autre des ressources pour le calcul de l'allocation), l'allocation précédemment perçue est intégralement cumulable avec les revenus professionnels pendant le trimestre de la prise de l'activité. Lors de la première révision trimestrielle, les revenus du trimestre écoulé sont appréciés en moyenne mensuelle et affectés d'un abattement de 50 %. Ceci permet de tenir compte du cas dans lequel l'activité n'a pas atteint trois mois au cours du premier trimestre. Pour les trois révisions trimestrielles suivantes, les revenus du trimestre écoulé sont affectés d'un abattement de 50 %.

Les revenus procurés par un CES sont abat- tus de 33 % du montant de base du RMI jus- qu'au dernier jour du trimestre suivant celui où intervient la fin du CES.

**Exemple de cumul pour un allocataire isolé** qui prend un emploi le premier mois (le 1<sup>er</sup> janvier) après sa dernière déclaration trimestrielle de ressources, fin décembre). La rémunération de cet emploi est de 2 220 F par mois (SMIC horaire net de 1999 pour environ 2/5 de temps plein). L'intéressement va durer 15 mois. Le premier trimestre, il y a cumul intégral de l'allocation maximum du RMI, 2 202 F (forfait logement déduit) et des revenus d'activité, soit un revenu mensuel total de 4 422 F. Pour les trois mois suivants, d'avril à juin, le RMI est calculé en appliquant à la moyenne mensuelle des revenus d'activité du trimestre précédent ((2 220 F\*3)/3) un abattement de 50 % (soit 1 110 F). Le RMI mensuel versé est donc égal à 1 092 F (2 202 F - 1 110 F), et le revenu total est de 3 312 F (1 092 F + 2 220 F).

Tout au long des trois trimestres suivants, le RMI est réduit de 50 % des revenus d'activité et s'élève donc à 1 092 F par mois. Le revenu total est donc de 3 312 F.

Les autres modifications législatives intervenues en 1998 et 1999

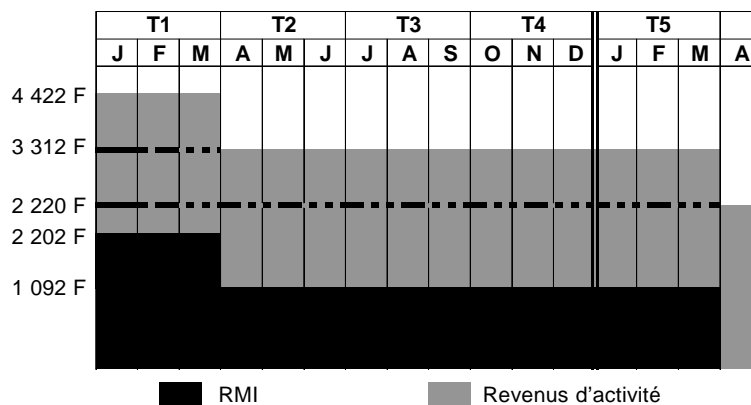
À partir du 1<sup>er</sup> novembre 1998, l'APJE, due pendant la période du 4e mois de grossesse jusqu'au mois de naissance de l'enfant inclus, est exclue de l'assiette de revenus servant au calcul du RMI.

Au 31/12/1999, près de 20 000 allocataires du RMI percevaient l'APJE courte en métropole (981,07 F au 1/1/1999).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, la majoration pour âge des allocations familiales est exclue de l'assiette des revenus servant au calcul du RMI. Au 31/12/1999, 83 000 familles allocataires sont concernées. (192,04 F par mois en métropole et 78,61 F dans les DOM pour les enfants de 11 à 16 ans, 341,29 F par mois en métropole et 121,39 F dans les DOM pour les enfants de plus de 16 ans).

La loi « Chevènement » du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France a enfin étendu à l'ensemble des étrangers qui résident régulièrement en France le droit aux prestations non contributives versées aux personnes âgées ou handicapées (minimum vieillesse ou invalidité et AAH).

chronique des revenus mensuels pour un allocataire isolé qui a repris un emploi rémunéré au SMIC à 2/5 d'un temps plein



Note : avant le 1<sup>er</sup> décembre 1998, la mesure d'intéressement s'appliquait jusqu'au dernier mois du trimestre au cours duquel la 750<sup>e</sup> heure était atteinte. Dans l'exemple, cette limite aurait été atteinte à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, soit un trimestre plus tôt.

Les couples, particulièrement avec enfants, et les familles monoparentales, dont le montant de l'allocation est plus élevé que celui perçu par les foyers sans enfant, bénéficient ainsi plus fréquemment de l'intéressement : 20 % des couples avec deux enfants sont en intéressement (tableau 2). À l'inverse, les personnes isolées sont sous intéressement pour une part plus faible que la moyenne (12,3 %).

### ■ Une rotation toujours élevée des bénéficiaires.

Malgré la montée en charge de l'intéressement, les sorties du RMI se sont poursuivies à un rythme comparable à celui de 1998 : 330 000<sup>6</sup> en un an en métropole. La rotation des effectifs reste donc relativement im-

portante. La part des nouveaux allocataires entrés sur une année représente plus de 35 % de l'effectif total du RMI et celle des sortants 33 %.

### La contribution des différents facteurs à l'évolution du RMI

Les effets des différentes mesures adoptées en 1998-1999 ont été évalués par une analyse statistique et à l'aide d'un modèle économétrique simple (encadré 2). Ces estimations sont convergentes et montrent que, sans l'effet des réformes adoptées dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, les effectifs d'allocataires du RMI se seraient stabilisés dès 1999, après une période d'augmentation importante due à la fois, depuis 1992, aux difficultés du marché du travail et aux facteurs démographiques. L'influence des facteurs conjoncturels devient, à partir du quatrième trimestre 1999, déterminante dans la stabilisation puis la baisse du nombre de bénéficiaires du RMI. Cette stabilisation aurait en outre été plus précoce sans l'incidence des mesures prises pour accroître le montant de l'allocation et la possibilité de son cumul avec un revenu d'activité dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions.

### ■ La dégradation de l'emploi en 1992-1993 et la réforme de l'indemnisation du chômage de 1994 à 1996 ont contribué à la hausse du nombre d'allocataires du RMI.

Sur l'ensemble de la période 1992-1999, la progression du nombre d'allocataires du RMI est principalement due aux facteurs démographiques qui en expliquent environ 75 %. Les facteurs conjoncturels, l'emploi et le chômage ont joué de façon plus ponctuelle en induisant certaines années des flux importants d'allocataires. Il en est de même pour les réformes de l'indemnisation du chômage adoptées en 1992 et 1997.

Sur la période 1992-1993, la dégradation de l'emploi a ainsi joué un rôle très important dans l'augmentation de plus de 200 000 bénéficiaires du RMI dont elle expliquerait plus d'un tiers (tableau 3).

Entre 1994 et 1996, l'emploi a stagné et sa contribution à la variation du nombre d'allocataires du RMI (+205 000) a été nulle. Mais les réformes du régime d'indemnisation du chômage, adoptées en juillet 1992, ont provoqué une hausse importante du nombre d'allocataires estimée à près de 50 000 entre 1994 et 1996. Au cours de l'année 1994, un quart des 106 000 allocataires du RMI sup-

6. Estimations à partir du stock et des flux d'entrées de bénéficiaires.

**T 02** bénéficiaires du RMI et part des allocataires sous intéressement selon le type de famille au 31 décembre 1999

Type de famille	Métropole			DOM		
	Effectifs	Structure	Part sous intéressement en %	Effectifs	Structure	Part sous intéressement en %
couple sans enfant	44 225	4	16,4	4 145	3	10,1
couple avec un enfant	49 672	5	19,6	6 657	5	11,9
couple avec deux enfants	47 010	5	20,0	7 792	6	12,9
couples avec trois enfants ou plus	61 257	6	17,6	8 721	7	10,7
isolés	576 985	58	12,3	64 350	51	5,2
familles monoparentales	213 926	22	15,1	35 511	28	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>993 075</b>	<b>100</b>	<b>14,1</b>	<b>127 176</b>	<b>100</b>	<b>6,8</b>

Source : CNAF, hors MSA.

### Une modélisation simple des relations entre RMI et marché du travail

Pour rendre de compte de l'évolution du nombre d'allocataires RMI et mieux comprendre les relations entre cette évolution et celle de la situation du marché du travail, on peut s'appuyer sur une modélisation simple permettant l'identification économétrique d'un certain nombre de paramètres structurels.

Pour cela, on suppose que les bénéficiaires du RMI sont principalement ceux qui, au sein d'une population de référence susceptible de recevoir le RMI ( $P_r$ ), sont sans emploi et ne bénéficient pas d'une indemnisation du chômage. On a donc :

$$RMI = P_r - E_r - CI_r \quad (1)$$

RMI désignant le nombre d'allocataires,  $P_r$  la population de référence,  $E_r$  les emplois occupés par les personnes dont les caractéristiques sont telles qu'elles appartiennent à la population de référence susceptible de bénéficier du RMI et  $CI_r$  le nombre de chômeurs indemnisés ayant les mêmes caractéristiques. Si l'on fait par ailleurs l'hypothèse que la part ( $\alpha$ ) des emplois offerts aux allocataires potentiels dans l'emploi total est stable<sup>1</sup> ainsi que la proportion ( $\beta$ ) de chômeurs indemnisés potentiellement allocataires dans le total du chômage indemnisé<sup>2</sup>, on peut alors écrire que l'évolution du nombre d'allocataires dépend de celle de la population de référence, et des variations de l'emploi, du chômage total et du chômage non indemnisé en remplaçant le chômage indemnisé par la différence entre le chômage total et le chômage non indemnisé :

$$\Delta RMI = \Delta P_r - \alpha \Delta E - \beta \Delta C + \beta \Delta CNI \quad (2)$$

avec  $\Delta E$  variation de l'emploi,  $\Delta C$  variation du chômage total et  $\Delta CNI$  variation du chômage non indemnisé total.

Si l'on tient compte en outre de la relation entre chômage et emploi que l'on peut simplifier de la manière suivante :

$$\Delta C = \Delta P - \delta \Delta E \quad (3)$$

où  $\Delta P$  désigne la variation de la population active potentielle et  $\delta$  est un paramètre retraçant la flexion des taux d'activité en fonction de la conjoncture, on a finalement une relation entre variation du nombre d'allocataires, variation de l'emploi et variation du chômage non indemnisé :

$$\Delta RMI = \Delta P_r - \beta \Delta P + (\beta\delta - \alpha)\Delta E + \beta \Delta CNI \quad (4)$$

Si l'on suppose en outre que la croissance de la population de référence est régulière et qu'elle dépend marginalement du barème RMI (dont la variation modifie à la marge le nombre de bénéficiaires potentiels) :

$$\Delta P_r = \theta + \mu \Delta BAREME \quad (5)$$

La relation (4) devient :

$$\Delta RMI = \theta - \beta \Delta P + (\beta\delta - \alpha)\Delta E + \beta \Delta CNI + \mu \Delta BAREME \quad (6)$$

Cette relation<sup>3</sup> a été testée économétriquement en faisant l'hypothèse que la croissance de la population active était elle-même régulière ce qui permettait de supposer le premier terme ( $\theta - \beta \Delta P$ ) égal à une constante<sup>4</sup>.

Une seconde équation a également été testée en remplaçant le chômage non indemnisé total par le chômage non indemnisé des plus de 25 ans, de manière à être plus cohérent avec la condition d'âge liée à l'octroi du RMI. Les résultats des estimations effectuées sur la période comprise entre le premier trimestre 1992 et le troisième trimestre de 1999 sont retracés dans le tableau A. Il fait apparaître un effet instantané de l'emploi et du chômage non indemnisé sur le nombre d'allocataires et un effet décalé de 1 à 2 trimestres de l'évolution du barème.

Tableau A description des équations 1 et 2

Coefficients (t de student)	Chômage non indemnisé	Emploi	Barème (-1)	Barème (-2)	Constante	Dum 984	Dum 944	R2	DW
Équation 1	0,17 (5,12)	-0,077 (-2,93)	0	189 (2,46)	17372,7 (7,33)	16931,85 (3,36)	-7548,75 (-2,45)	0,82	1,87
Équation 2	0,2 (5,05)	-0,088 (-3,16)	173,59 (2,05)	144,36 (1,87)	18930 (8,39)	14567,35 (2,85)	-9619,8 (-3,16)	0,82	2,18

D'après les résultats de l'équation (1) :

- Une hausse de 100 000 emplois conduit à une baisse de 13 000 allocataires du RMI.
- Une baisse de 1 point du taux de couverture de l'indemnisation du chômage induit une hausse de 7 200 du nombre de bénéficiaires.
- Une hausse de 1 % du barème du RMI entraîne une hausse de 4 000 du nombre d'allocataires.
- La croissance autonome du nombre d'allocataires, liée à la pression démographique, est estimée à environ 60 000 par an. Il faut en conséquence une augmentation de l'ordre de 400 000 par an de l'emploi pour stabiliser le nombre d'allocataires si les autres variables sont constantes (barème, taux de couverture du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité).

Tableau B semi-élasticité du nombre de Rmistes à l'emploi, au barème et au taux de couverture

Variation	Effet sur le nombre d'allocataires du RMI
Barème (+ 1%)	4 000
Emploi (+ 100 000)	-13 000
Taux de couverture (- 1 point)	7 200

1.  $\Delta E_r = \alpha \Delta E$ .

2.  $\Delta CI_r = \beta \Delta CI$ .

3. Deux variables muettes ont été introduites : DUM984 corrige les effets induits par l'octroi d'une prime exceptionnelle en décembre 1998. DUM944 vaut 0 avant le 4<sup>e</sup> trimestre 1999 et 1 après. Cette dummy a été introduite pour tenir compte d'une croissance plus rapide du nombre de bénéficiaires durant la période de montée en charge du dispositif et d'un ralentissement de la croissance démographique par la suite.

4. Les variables explicatives retenues sont : l'emploi salarié dans le service marchand, le chômage non indemnisé cvs, catégories 1 à 3, 6 à 8 + DRE et le barème RMI cvs à prix 1990 pour une personne seule sans enfant à charge.

**T 03** contributions annuelles  
à l'évolution du nombre d'allocataires RMI

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Emploi	24 000	48 000	6 000	-19 000	15 000	-1 000	-22 000	-28 000
Taux de couverture	-3 000	1 000	29 000	6 000	11 000	13 000	4 000	-4 000
Barème	-2 000	5 000	1 000	-2 000	0	0	2 500	12 000
Constante	69 000	69 000	69 000	39 000	39 000	39 000	39 000	39 000
<b>Total</b>	<b>88 000</b>	<b>123 000</b>	<b>105 000</b>	<b>24 000</b>	<b>65 000</b>	<b>51 000</b>	<b>23 500</b>	<b>19 000</b>
Variation observée	85 000	121 000	106 000	37 000	62 000	52 000	34 000	24 000
Inexpliqué	-3 000	-2 000	1 000	13 000	-3 000	1 000	10 500	5 000

Champ : métropole, hors MSA.

Lecture : il s'agit des contributions des facteurs explicatif de l'équation 1 du modèle économétrique présenté dans l'encadré 1.

Source : calculs DREES.

plémentaires s'expliqueraient par le durcissement des conditions d'indemnisation, notamment l'instauration de la dégressivité<sup>7</sup>. En 1997, le durcissement des conditions d'attribution de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) a également contribué à augmenter le nombre d'allocataires : l'effet cumulé des réformes de l'indemnisation est estimé pour l'année 1997 à environ 13 000 allocataires du RMI supplémentaires, soit une contribution de près de 25% à la hausse des effectifs constatée au cours de l'année.

■ **L'amélioration du marché de l'emploi explique la baisse du nombre d'allocataires au premier semestre 2000.**

La croissance du PIB, de 2,9 % en moyenne annuelle<sup>8</sup> en 1999 et 3,2 % en rythme annuel au premier semestre 2000, prolonge la reprise de l'activité observée depuis 1996. La vigueur de l'activité a des effets très

favorables sur l'emploi et les effets de la conjoncture sur le nombre de bénéficiaires du RMI transitent essentiellement par l'évolution du marché du travail (encadré 2).

Selon le modèle, au cours de la période 1997-1999, les créations d'emploi (870 000)<sup>9</sup> ont limité de près de 50 % l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI, soit un effet à la baisse de l'ordre de 51 000 allocataires. Entre 1997 et 1999, la hausse de 110 000 bénéficiaires a donc bien résulté des facteurs démographiques et des mesures prises dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions.

Au cours du premier semestre 2000, l'effet positif de l'emploi sur le nombre d'allocataires s'est amplifié puisqu'il a été plus important en six mois (-36 000 allocataires) que sur l'ensemble de l'année précédente (-28 000). L'évolution démographique a ainsi pu être largement compensée, ce qui a conduit, pour la première fois, à faire diminuer le nom-

bre de bénéficiaires de 20 000 environ depuis le début de l'année (tableau 4).

■ **Les mesures prises en 1998-1999 ont joué à la hausse sur le nombre d'allocataires.**

La revalorisation du barème de 3 % au 1<sup>er</sup> janvier 1999 a conduit mécaniquement à faire passer des ménages au-dessous du seuil ouvrant droit au RMI. Certaines personnes sont ainsi « rattrapées » par le RMI et notamment les allocataires qui bien qu'éligibles au RMI ne perçoivent pas d'allocation tant que celle-ci est inférieure à 40 F (7 000 personnes environ). La hausse du RMI correspond à 85 F en moyenne et le nombre de foyers directement concernés s'élèverait à 14 500 environ sous réserve d'une distribution uniforme des revenus autour du RMI. Selon le modèle économétrique, l'effet serait du même ordre, 12 000 bénéficiaires.

L'exclusion de l'APJE prénatale et des majorations pour âge prise en

7. C. DANIEL, « L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas types », Document de travail n° 99.01, mars 1999, (IRES).

8. INSEE, *Point de conjoncture*, Septembre 2000.

9. Source DARES. Emplois salariés, cvs. Ensemble des activités.

**T 04** contributions trimestrielles  
à l'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI

	1999/T1	1999/T2	1999/T3	1999/T4	2000/T1	2000/T2
Emploi	-2 000	-6 000	-6 000	-14 000	-15 000	-21 000
Taux de couverture	-1 000	3 000	0	-6 000	1 000	4 000
Barème	2 000	1 000	9 000	0	1 000	-1 000
Constante	9 750	9 750	9 750	9 750	9 750	9 750
<b>Total</b>	<b>8 750</b>	<b>7 750</b>	<b>12 750</b>	<b>-10 250</b>	<b>-3 250</b>	<b>-8 250</b>
Variation observée	7 000	4 000	15 000	-2 000	-9 000	-13 000
Inexpliqué	-1 750	-3 750	2 250	8 250	-5 750	-4 750

Source : calculs DREES.

compte pour le calcul de l'allocation s'apparente également à une hausse du RMI pour la population bénéficiaire de la mesure et a les mêmes effets qu'une revalorisation. Au 31 décembre 1999, en métropole, un peu plus de 100 000 allocataires percevaient des majorations pour âge des allocations familiales ou l'APJE courte. La réforme aurait conduit à faire entrer ou rester au RMI entre 6 000 et 10 000 allocataires.

Les modifications des règles de l'intéressement, en améliorant et en prolongeant les conditions de cumul de l'allocation du RMI et des revenus d'activités, a mécaniquement retardé les sorties du RMI. On estime que l'impact de cette réforme sur le nombre d'allocataires de RMI est compris entre 6 000 et 11 000.

La suppression de la condition de nationalité pour l'obtention du minimum vieillesse ou invalidité et de l'AAH a, en revanche, permis aux bénéficiaires du RMI étrangers qui satisfaisaient aux conditions d'âge ou d'invalidité de bénéficier de ces minima. Ainsi, en 1999, le nombre d'étrangers au RMI de plus de 60 ans a diminué de 2 600. Il est fait l'hypothèse que l'ensemble de cette diminution est imputable à la réforme, soit 2 600 allocataires auxquels il convient d'ajouter environ 400 personnes non entrées au RMI suite à l'application de cette même mesure. Par ailleurs, 4 500 allocataires de natio-

nalité étrangère de moins de 60 ans auraient fait valoir leur droit à l'allocation d'adulte handicapé ou au minimum invalidité. L'impact global de la réforme serait donc une baisse de 7 500 allocataires.

Au total, les quatre mesures (majoration pour âge, APJE, intéressement et la mesure sur le minimum vieillesse) auraient ensemble contri-

bué à accroître de 4 500 à 13 500 le nombre d'allocataires du RMI au cours de l'année 1999. Cette estimation est compatible avec celle du modèle selon lequel 5 000 allocataires supplémentaires en 1999 seraient expliqués par des facteurs exogènes au modèle, à savoir les mesures adoptées fin 1998 (sans la revalorisation du barème). ●

### E•3

#### Dans les DOM, une progression des effectifs au RMI encore très forte

**C**omme en 1998, la progression du nombre d'allocataires du RMI a été beaucoup plus soutenue dans les DOM qu'en métropole et l'écart s'est même accru en 1999 : +7 % en 1999 soit 4,5 points de plus qu'en métropole après 6,8 % en 1998 contre 3,8 % en métropole. Dans les DOM, la situation du marché du travail reste défavorable et pèse de façon structurelle sur l'évolution du nombre d'allocataires. Les taux de chômage sont toujours très élevés (38 % à la Réunion) et plus d'un chômeur sur deux est un chômeur de longue durée. En outre, le travail non déclaré semble assez fréquent<sup>1</sup> et la proportion de contrats aidés signés par les allocataires y est plus faible qu'en métropole. 19 % des allocataires du RMI en métropole bénéficient d'une mesure de politique d'emploi contre 16 % des allocataires dans les DOM. Outre ces facteurs structurels, la revalorisation du RMI et les mesures d'aide à la famille ont aussi joué dans les DOM.

16,4 % de la population des DOM est couverte par le RMI (3,4 % en métropole). Près d'un réunionnais sur cinq vit dans un foyer allocataire du RMI. En valeur absolue, la Réunion est le troisième des départements français avec 60 000 allocataires, derrière les Bouches du Rhône et le Nord et devant Paris.

Au 31 décembre 1999, un peu moins de 9 000 allocataires dans les DOM cumulent le RMI et des revenus issus d'une activité, soit 6,8 % des allocataires contre 14,1 % en métropole. Le nombre d'allocataires sous intéressement a légèrement progressé (+1,4 % en un an) mais moins cependant que le nombre de bénéficiaires. La part des allocataires sous intéressement varie de 5 % en Guadeloupe à 10 % à la Réunion.

Comme en métropole, la revalorisation du RMI au 1<sup>er</sup> janvier 1999 ainsi que l'exclusion de l'APJE et des majorations pour âge des allocations familiales dans l'assiette des ressources ont pu contribuer à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ainsi que de celui des bénéficiaires sous intéressement puisque leur part est plus élevée parmi les allocataires du RMI qui ont des personnes à charge que parmi ceux qui sont isolés (tableau 2).

1. Rapport Fragonard, commandé par le Secrétariat aux DOM. Juillet 1999.